

# Les Yvelines : un développement lié à la métropolisation croissante de ses territoires

Insee Analyses Île-de-France • n° 153 • Mai 2022



Créé en 1968, le département des Yvelines a connu en cinquante ans de profondes mutations. Aujourd'hui, avec plus de 1,4 million d'habitants, ce département se caractérise par un cadre de vie mêlant villes et campagnes et par la présence de pôles économiques majeurs, comme Saint-Quentin-en-Yvelines. Sa population est l'une des plus jeunes et des plus diplômées de France métropolitaine. Les emplois de cadres y sont très présents. Le développement résidentiel et économique des Yvelines s'accompagne d'une intensification des déplacements internes entre ses territoires, mais aussi des échanges avec les départements limitrophes, notamment les Hauts-de-Seine, l'Eure et l'Eure-et-Loir. Avec une déconnexion croissante entre lieux de résidence et lieux de travail, les Yvelines sont traversées par une double dynamique liée à la métropolisation : les ménages s'installent toujours plus loin à l'ouest, mais près d'un actif yvelinois sur deux travaille à l'est, dans les Hauts-de-Seine ou à Paris.

En 2019, les Yvelines rassemblent 1 450 000 habitants sur 2 300 km<sup>2</sup>. Ce département est le neuvième plus peuplé de France métropolitaine et le quatrième de la région Île-de-France. Avec 630 habitants au km<sup>2</sup>, il est aussi l'un des plus denses de France métropolitaine (septième rang). Mais cette densité démographique moyenne masque des situations contrastées. Les territoires de la frange est, en continuité bâtie avec le centre de l'agglomération parisienne, sont fortement urbanisés, comme les territoires situés le long des grands axes de communication fluviaux, ferroviaires et routiers ► [figure 1](#). À l'ouest et au sud, les territoires ruraux sont vastes et occupent plus de la moitié de la superficie du département.

## Une population jeune, diplômée et plutôt aisée

La population des Yvelines est l'une des plus jeunes de France métropolitaine : par

la proportion de jeunes de moins de vingt ans, le département se classe au cinquième rang national en 2018 alors qu'il était au vingt-neuvième rang en 1968. Ce constat est à relier avec la forte présence de couples avec enfants (32,5 % des ménages contre 28,2 % en Île-de-France). Les Yvelines se distinguent également par un niveau de vie élevé des habitants. En 2018, le revenu annuel médian par unité de consommation est de 26 810 euros (contre 21 726 euros en France métropolitaine) ; seuls Paris et les Hauts-de-Seine présentent un niveau de revenu supérieur.

La situation socio-économique favorable du département s'explique en partie par le haut niveau de qualification de la population : un tiers des **actifs occupés** qui y résident sont des cadres. La part des diplômés du supérieur est, elle aussi, parmi les plus élevées de France : 46 % en 2018 contre 8 % en 1968 ; les Yvelines se placent ainsi au troisième rang des départements français. Les situations de précarité

sont en moyenne moins fréquentes que dans d'autres départements. Le taux de pauvreté yvelinois est le plus faible de tous les départements français : 9,7 % en 2018 contre 14,6 % au niveau national. La pauvreté n'est pas absente mais elle est très concentrée au sein des 22 quartiers prioritaires de la politique de la ville que compte le département. La pauvreté monétaire y atteint des niveaux très élevés, de 26 % à 45 % des ménages.

## Une dynamique démographique aujourd'hui plus forte dans les territoires ruraux

Entre 1968 et 2018, la population des Yvelines a augmenté de près de 70 %. La croissance a été, en particulier, très vive jusqu'en 1975 (plus de 3 % de croissance par an en moyenne). Ce dynamisme s'observait aussi dans les autres départements de la grande couronne ; il correspondait à la fin du « baby-boom » et

En partenariat avec :



**Yvelines**  
Le Département

de la période dite des « Trente glorieuses ». Par la suite, la croissance démographique a progressivement ralenti. Aujourd'hui, le département des Yvelines connaît une hausse de population deux fois moins importante que celle des autres départements de grande couronne : + 0,3 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2018 contre plus de 0,7 %, soit la croissance la plus faible de tous les départements franciliens à l'exception de Paris (où la population décroît).

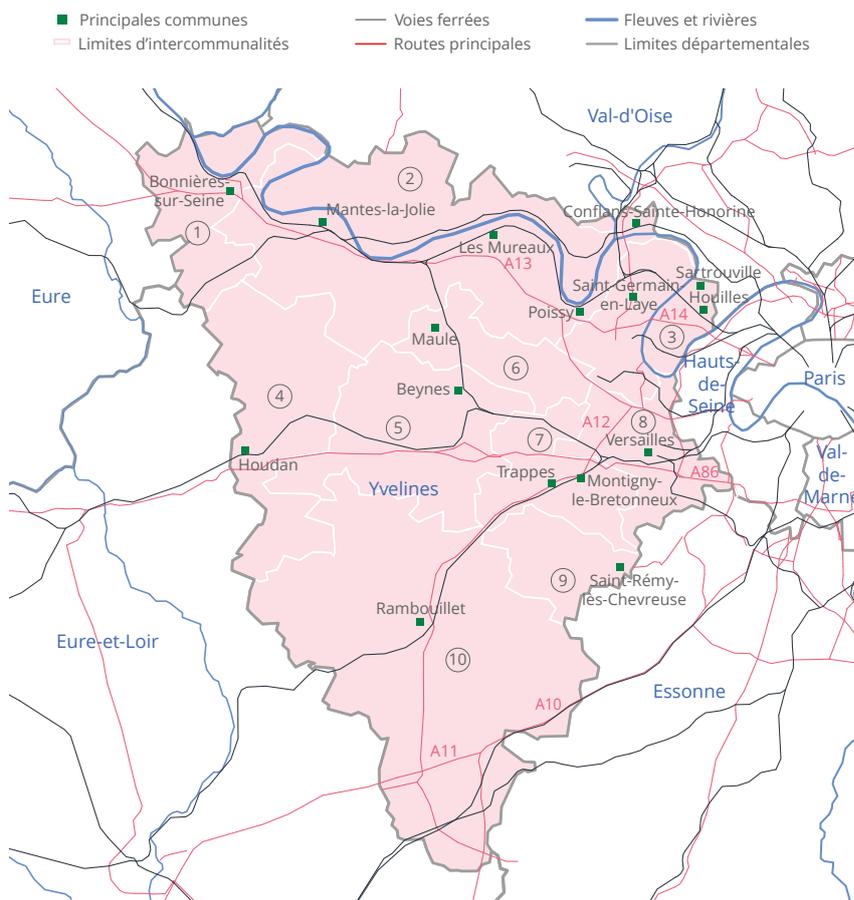
Au cours des cinquante dernières années, tous les territoires des Yvelines ont connu une hausse de leur population. Les politiques publiques ont soutenu ce phénomène, notamment par la création, à la fin des années 1960, de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines dont la population a été multipliée par quatre entre 1968 et 1990. Sur ce territoire, le dynamisme démographique a ainsi été porté jusqu'en 1990 par un fort excédent migratoire, c'est-à-dire un nombre d'arrivées supérieur à celui des départs. Aujourd'hui, les départs y sont plus nombreux que les arrivées, et la croissance de la population est uniquement le fait d'un excédent naturel (davantage de naissances que de décès). De manière générale, tous les territoires les plus urbanisés du département sont dans une situation similaire : l'excédent naturel parvient à compenser plus ou moins fortement le déficit migratoire. C'est le cas des communautés d'agglomération de Saint Germain Boucles de Seine, Versailles Grand Parc et de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, celle-ci étant actuellement le principal contributeur de la croissance démographique des Yvelines.

Dans les territoires à dominante rurale, les arrivées sont plus nombreuses que les départs, excepté dans la communauté de communes des Portes de l'Île-de-France. À l'ouest du département, dans les intercommunalités (EPCI) du Pays Houdanais et de Cœur d'Yvelines, le solde migratoire positif est conjugué à un excédent naturel, si bien que la croissance démographique y est soutenue : entre 2013 et 2018, elle est en moyenne deux fois plus rapide qu'à l'échelle départementale.

### Des logements de plus en plus souvent occupés comme résidences principales

Depuis 1968, le nombre de logements dans les Yvelines a augmenté plus fortement que la population (+ 120 % contre + 70 %). Ce constat n'est pas spécifique au département ; il tient à la baisse continue de la taille moyenne des ménages, observée à l'échelle nationale, liée aux évolutions sociétales (baisse de

## ► 1. Le département des Yvelines



Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| ① Les Portes de l'Île-de-France         | ⑥ Gally Mauldre             |
| ② Grand Paris Seine & Oise + Maurecourt | ⑦ Saint-Quentin-en-Yvelines |
| ③ Saint Germain Boucles de Seine        | ⑧ Versailles Grand Parc     |
| ④ Pays Houdanais                        | ⑨ Haute Vallée de Chevreuse |
| ⑤ Cœur d'Yvelines                       | ⑩ Rambouillet Territoires   |

© IGN-Insee 2022

la natalité, allongement de l'espérance de vie, décohabitation, séparation...). Ainsi, à nombre égal d'habitants, davantage de logements que par le passé sont nécessaires pour loger la population. La hausse du nombre de logements s'est accompagnée d'une modification du parc, les résidences principales étant de plus en plus majoritaires. En 1968, 6,1 % des logements étaient occupés en tant que résidences secondaires (4,0 % en Île-de-France). En 2018, cette part n'est plus que de 2,0 %. Dans les territoires yvelinois les plus ruraux, la proportion de résidences secondaires a chuté, de 21 % des logements en 1968 à 4 % en 2018. Trois intercommunalités n'ont pas suivi cette tendance : à Saint Germain Boucles de Seine, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc, où la part de résidences secondaires est restée stable durant la période. Dans la commune de Versailles, le nombre de résidences secondaires a même été multiplié par six entre 1968 et 2018. À l'image de Paris, la préfecture du département attire des

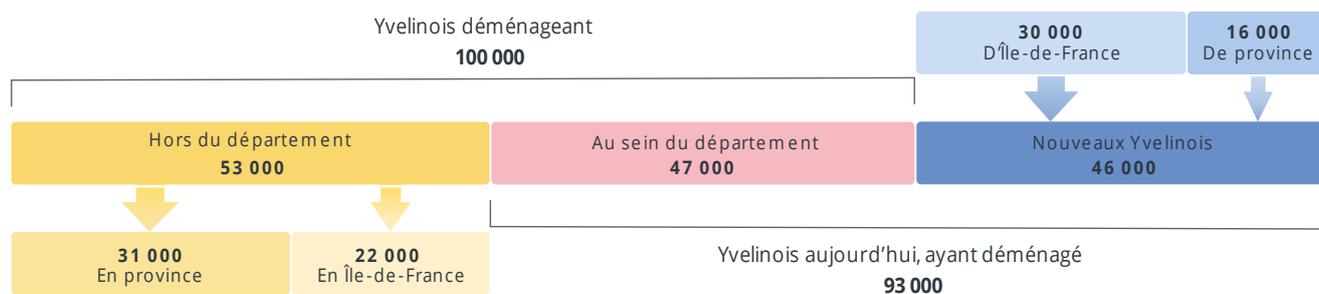
propriétaires sans doute désireux de disposer et de valoriser un logement à proximité de sites touristiques parmi les plus visités au monde.

Globalement, l'occupation quasi-exclusive des logements comme résidences principales (91 %) traduit aujourd'hui le déclin de la fonction de villégiature du département, notamment dans certains territoires (le Vexin, la vallée de la Seine et l'espace rural), au profit de l'accueil de ménages d'actifs, travaillant dans les grands pôles d'emploi franciliens, et donc occupant leur logement de façon permanente. Il s'agit d'une des conséquences visibles de la métropolisation des territoires yvelinois.

### L'Eure et l'Eure-et-Loir, premiers départements d'installation des ménages quittant les Yvelines

L'attractivité des territoires ruraux yvelinois a pour corollaire l'étalement

## ► 2. Les migrations résidentielles à l'œuvre dans les Yvelines



**Lecture** : en 2018, 30 000 Yvelinois habitaient l'année précédente dans un autre département de la région.

**Champ** : migrations résidentielles entre communes de la France métropolitaine (hors migrations au départ ou à l'arrivée des DOM ou de l'étranger).

**Source** : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

urbain à l'œuvre dans le département, même si ce dernier s'est assez nettement réduit depuis le début des années 2000. Les Yvelines sont, en effet, intégrées dans un vaste mouvement résidentiel qui se déploie jusque dans les départements de l'Eure et de l'Eure-et-Loir. Ces deux départements accueillent en moyenne chaque année 5 000 Yvelinois. Les mouvements inverses concernent seulement 2 300 personnes. L'Eure et l'Eure-et-Loir sont ainsi les départements avec lesquels le solde migratoire des Yvelines est le plus déficitaire.

Parallèlement, les Hauts-de-Seine constituent le principal vivier des arrivées dans les Yvelines : 10 600 Hauts-séquanais ont déménagé durant l'année 2017 pour s'installer dans les Yvelines, pour 6 000 départs d'Yvelinois vers les Hauts-de-Seine, soit l'excédent migratoire (+ 4 600) le plus important pour le département des Yvelines. Les **migrations résidentielles** yvelinoises prolongent donc celles des Hauts-de-Seine : ce dernier est le premier département de destination des Parisiens quittant la capitale, et les Yvelines sont la principale destination des ménages originaires des Hauts-de-Seine.

Ce desserrement résidentiel s'explique notamment par la recherche, pour les habitants, de conditions de vie et d'accès au logement plus favorables. L'éloignement du centre de l'agglomération parisienne permet en effet aux ménages de s'installer dans des territoires où le coût du foncier est moindre, en particulier pour ceux qui aspirent à vivre dans un grand logement, qui plus est, individuel. À titre d'illustration, dans l'Eure et l'Eure-et-Loir, 80 % des résidences principales sont des maisons contre 45 % dans les Yvelines et 17 % dans les Hauts-de-Seine.

Au total, ce sont 53 000 personnes qui, en 2017, ont quitté les Yvelines pour s'installer ailleurs en France métropolitaine et 46 000 qui y ont emménagé ► **figure 2**. Le **solde migratoire avec la France métropolitaine** du département est donc

négatif, à hauteur de 7 000 personnes par an. La majorité des Yvelinois quittant le département en 2017 s'installent hors d'Île-de-France. Au-delà des migrations avec les départements limitrophes, qu'ils soient franciliens ou non, le déficit migratoire s'explique aussi par des mouvements résidentiels de plus longue distance, notamment chez les retraités. Pour ces derniers, les départs sont deux fois plus nombreux que les arrivées.

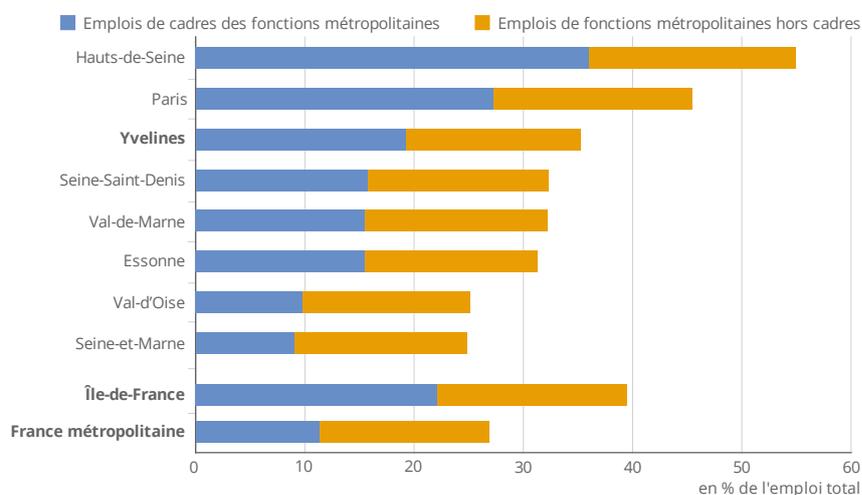
### Une polarisation croissante de l'emploi au sein du département

En 2018, les Yvelines rassemblent 530 000 **emplois**. Cela en fait le quatrième département le plus important dans la région et le premier de grande couronne. Comparativement à 1968, ce sont 240 000 emplois de plus, principalement dans le secteur tertiaire et localisés majoritairement sur le territoire de Versailles Grand Parc (croissance surtout entre 1968 et 1990) et de Saint-Quentin-

en-Yvelines (croissance continue depuis 1968). Le département se distingue aussi par une proportion élevée d'emplois relevant des **fonctions métropolitaines** ► **figure 3**. Il se classe au quatrième rang national pour ce type d'emplois, derrière Paris, les Hauts-de-Seine et le Rhône. Sur le seul territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, près d'un emploi sur deux, soit 63 000 actifs occupés, correspond à un emploi de fonctions métropolitaines, dont majoritairement de cadres. Ainsi, les navettes d'actifs en provenance de Paris et des Hauts-de-Seine vers ce territoire sont très nombreuses : plus d'un actif travaillant et altoséquanais sur deux travaillant à Saint-Quentin-en-Yvelines vient y exercer un emploi de cadre de fonction métropolitaine.

Stellantis (ex-PSA), Safran et Thales à Vélizy, GE Medical systems à Buc, le Technocentre de Renault et le Crédit Agricole à Guyancourt ainsi que les centres hospitaliers de Versailles et Poissy et la direction départementale de l'Éducation

## ► 3. Part des emplois de fonctions métropolitaines dans l'emploi total, par département francilien, en 2018



**Lecture** : sur 100 emplois localisés dans les Yvelines, les emplois de fonctions métropolitaines sont au nombre de 35, dont 19 sont des emplois de cadres.

**Champ** : les emplois correspondent aux actifs occupés recensés à leur lieu de travail.

**Source** : Insee, recensement de la population 2018.

nationale comptent parmi les principaux établissements employeurs privés ou publics du département. En dépit de la baisse de l'emploi dans le secteur de l'industrie, notamment automobile, les Yvelines restent le premier département industriel d'Île-de-France avec une forte concentration le long de la vallée de la Seine (les usines Renault à Flins et Stellantis à Poissy). L'industrie représente un emploi sur quatre du territoire de Grand Paris Seine & Oise et un sur six de celui des Portes de l'Île-de-France.

À l'échelle départementale, sur longue période, le déséquilibre entre actifs résidents et emplois s'est réduit, grâce au dynamisme économique des territoires de Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc. En 2018, l'**indice de concentration de l'emploi**, qui rapporte le nombre d'emplois pour 100 actifs occupés résidents, s'établit ainsi à 83, contre 79 en 1968. Mais cette évolution favorable à l'échelle départementale masque une dégradation de l'équilibre entre actifs et emplois pour une majorité des territoires yvelinois. En outre, les dynamiques économiques à l'œuvre depuis quinze ans, et notamment depuis la crise financière de 2008, ont conduit, selon les données de l'Acoss, à un net repli du nombre d'emplois salariés privés du secteur marchand non agricole, qui a atteint son point bas en 2015. Entre 2007 et 2015, le département a perdu plus de 17 000 emplois salariés correspondant à une baisse de 4,1 %. En 2019, les Yvelines étaient le dernier département francilien (hors Val-d'Oise) à avoir retrouvé son niveau d'emplois de 2007.

Certains territoires yvelinois, du fait de la désindustrialisation, sont confrontés de façon plus ancienne à la dégradation de leur équilibre entre actifs et emplois locaux. C'est le cas de la vallée de la Seine où l'emploi a très peu progressé alors que la construction de logements s'est maintenue à un niveau élevé, renforçant le caractère résidentiel de cette partie des Yvelines. Pour les territoires de Grand Paris Seine & Oise et des Portes de l'Île-de-France, en cinquante ans, le nombre d'emplois a augmenté de 30 000 quand celui des actifs occupés a progressé de 80 000 ► **figure 4**. À l'ouest, la situation du Pays Houdanais illustre aussi ce déséquilibre : entre 1968 et 2018, le nombre d'emplois y a, certes, progressé de moitié mais le nombre d'actifs occupés a, quant à lui, été multiplié par 2,5.

### Près d'un actif yvelinois sur deux travaille dans les Hauts-de-Seine ou à Paris

Si les bassins résidentiels tendent à se desserrer et s'étendre depuis Paris

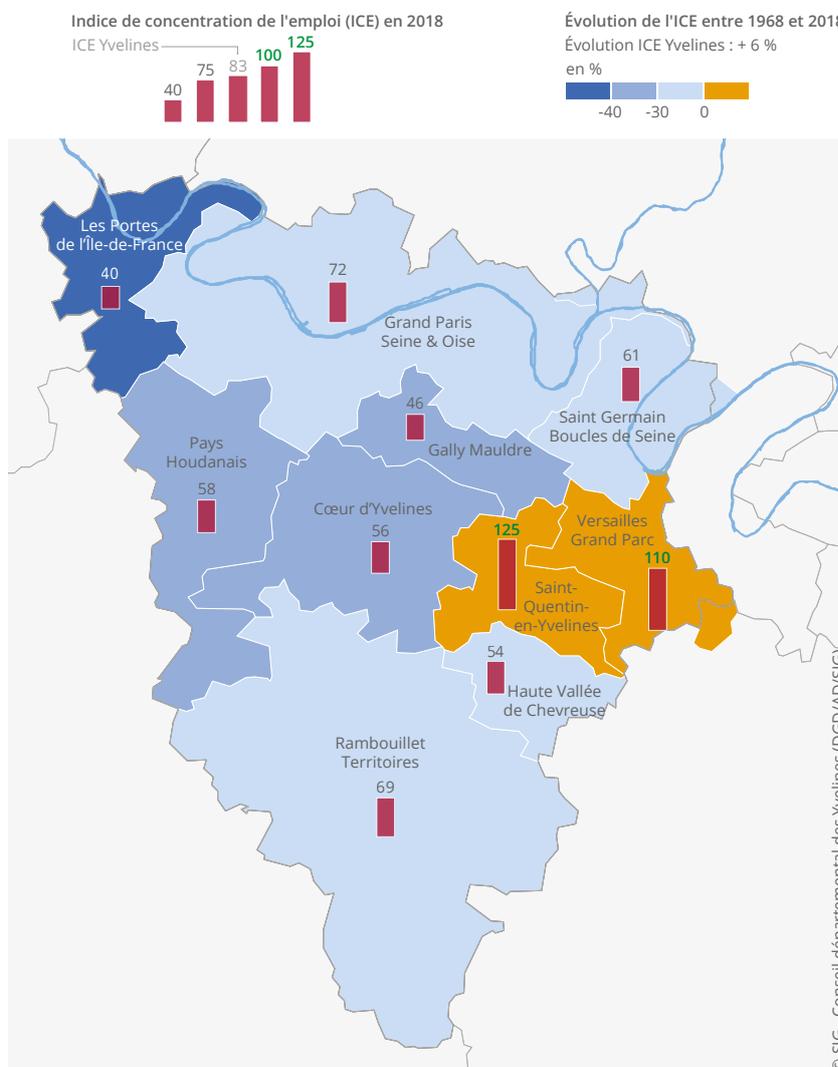
vers la grande couronne et au-delà, les emplois, eux, se concentrent de plus en plus dans la petite couronne et dans les pôles économiques régionaux, comme Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce double mouvement – extension des bassins de vie résidentiels et concentration des emplois – est caractéristique du processus de métropolisation et s'accompagne d'une intensification des mobilités domicile-travail.

Dans ce contexte, la situation de Saint-Quentin-en-Yvelines et Grand Paris Seine & Oise se distingue. Ce sont, en 2018, les deux seules intercommunalités des Yvelines où près de la moitié des actifs occupés résident et travaillent dans le même EPCI, alors qu'à l'échelle du département, la proportion de ces actifs dits « stables » est beaucoup plus faible (38 %). Toutefois, depuis 1968,

dans ces deux territoires, ce taux d'actifs « stables » a tendance à diminuer, du fait de la métropolisation, c'est-à-dire de la dissociation croissante entre lieux de résidence et de travail.

Chaque jour, environ 236 000 actifs yvelinois se déplacent au sein du département pour se rendre à leur travail. Saint-Quentin-en-Yvelines polarise la plus grande part de ces migrations professionnelles internes au département, notamment depuis l'espace rural. Elle constitue ainsi et de loin la première destination de travail des Yvelinois, avec 65 000 d'entre eux venant y travailler. Ils sont 40 000 de plus qu'en 1990, soit autant de **flux** quotidiens supplémentaires, et représentent une hausse six fois supérieure à celle observée sur Versailles Grand Parc et quatre fois supérieure à celle de Grand Paris Seine & Oise. En

#### ► 4. La concentration de l'emploi dans les dix intercommunalités des Yvelines et son évolution entre 1968 et 2018



**Note** : seule la partie yvelinoise de la communauté de communes du Pays Houdanais, des communautés d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine et Versailles Grand Parc est prise en compte. Par ailleurs, la commune de Maurecourt est ici agrégée à la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

**Lecture** : en 2018, l'indice de concentration de la communauté de communes Les Portes de l'Île-de-France est de 40. En cinquante ans, il a reculé de 56,2 %.

**Source** : Insee, recensements de la population de 1968 et 2018, exploitations au 1/4 (1968) et complémentaire (2018).

dehors des déplacements au sein du département, les navettes domicile-travail depuis les Yvelines sont essentiellement tournées vers Paris et les Hauts-de-Seine ► **figure 5.**

Ces deux départements représentent respectivement 34 % et 39 % des déplacements externes des Yvelinois (soit plus de 200 000 actifs au total). Les déplacements professionnels vers le Val-d'Oise et l'Essonne sont nettement moins nombreux (35 000 actifs). L'attractivité économique de Paris et des Hauts-de-Seine, où se situe le pôle d'emploi de La Défense, se renforce depuis 1990, principalement pour les territoires de la vallée de la Seine, avec 20 000 flux supplémentaires depuis Grand Paris Seine & Oise, Saint Germain Boucles de Seine et Les Portes de l'Île-de-France. Le prochain prolongement du RER E jusqu'à

Mantes-la-Jolie pourrait se traduire par une augmentation de ces navettes. En 2018, les trois quarts des actifs yvelinois qui travaillent à Paris et dans la petite couronne vivent à proximité des Hauts-de-Seine, dans les territoires de Saint Germain Boucles de Seine et de Versailles Grand Parc et dans le secteur est de Grand Paris Seine & Oise.

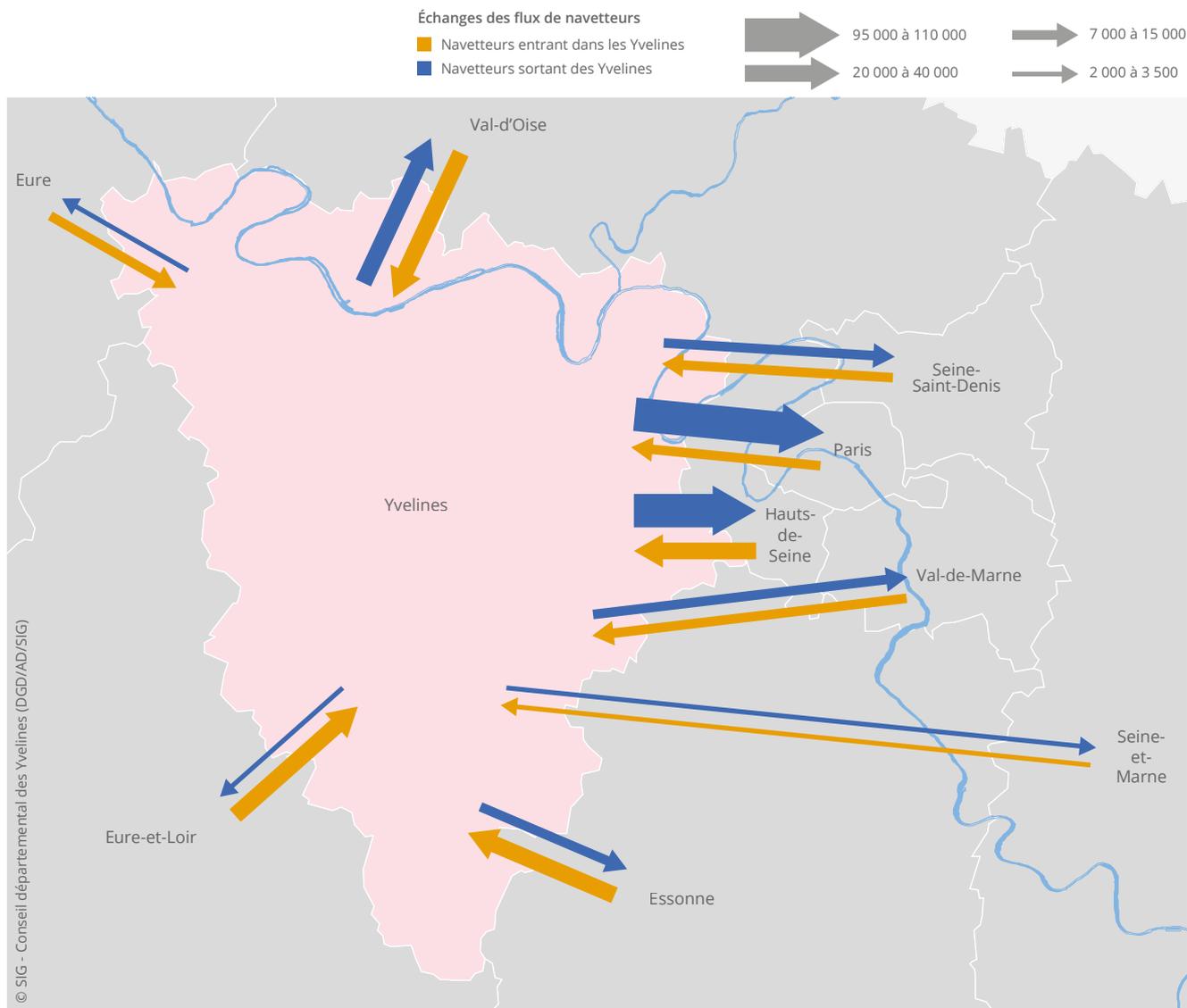
### Les nouveaux arrivants contribuent à l'allongement des distances domicile-travail

Les deux tiers des nouveaux résidents yvelinois en provenance de Paris et de la petite couronne sont détenteurs d'un diplôme du supérieur. Ce sont principalement des actifs occupant des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures. En outre, ils

emménagent surtout dans les territoires urbains (Saint Germain Boucles de Seine et Versailles Grand Parc) et appartiennent à des ménages de plus petite taille qu'en moyenne dans le département. En outre, ces actifs occupés néo-yvelinois travaillent moins souvent dans leur intercommunalité de résidence que ceux qui y sont installés depuis plus longtemps. Ils sont 80 % à travailler en dehors de celle-ci, contribuant ainsi à l'allongement des déplacements domicile-travail, contre 62 % en moyenne pour l'ensemble des actifs occupés. Pour les nouveaux actifs résidant dans Saint Germain Boucles de Seine, cette proportion s'élève à 86 %, du fait de la proximité avec les pôles d'emploi de Paris et des Hauts-de-Seine où travaille une grande partie de ces nouveaux arrivants.

L'allongement des déplacements domicile-travail généré par les migrations

## ► 5. Déplacements domicile-travail entre les Yvelines et les autres départements franciliens ainsi que les départements limitrophes en 2018



**Lecture :** en 2018, plus de 108 000 actifs occupés résidant dans les Yvelines vont travailler dans les Hauts-de-Seine. Dans le sens inverse, environ 38 600 actifs occupés des Hauts-de-Seine vont travailler dans les Yvelines.

**Source :** Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

résidentielles concerne aussi les territoires ruraux où la dépendance à la voiture est importante : la grande majorité (86 %) des actifs ayant un emploi hors de leur commune de résidence utilisent la voiture pour aller travailler.

## Les pôles d'emploi yvelinois attirent des actifs des départements limitrophes

En raison notamment de l'attractivité économique du département, de nombreux actifs résidant hors des Yvelines

viennent y travailler. C'est notamment le cas des habitants de l'Eure et de l'Eure-et-Loir. Depuis 1990, le nombre de navetteurs en provenance de ces départements a plus que doublé pour atteindre 34 000 en 2018. Les deux tiers de ces déplacements concernent, du fait de leur proximité géographique, Grand Paris Seine & Oise et Rambouillet Territoires, et aussi de par l'importance de son pôle d'emploi, Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce territoire est très accessible depuis l'Eure et l'Eure-et-Loir en transport routier, mais beaucoup moins par les transports en commun. Cette situation révèle, pour

Saint-Quentin-en-Yvelines, un enjeu important d'amélioration de sa desserte en transports en commun depuis l'ouest des Yvelines.

L'attractivité économique de Saint-Quentin-en-Yvelines agit également sur les autres départements de la région. Ainsi, depuis 1990, les déplacements domicile-travail en provenance de Paris et la petite couronne ont progressé de 55 % et ceux en provenance des autres départements de la grande couronne ont doublé. En outre, les navettes dans le sens inverse (de Saint-Quentin-en-Yvelines vers Paris et la petite couronne) ont diminué de 7 % entre 1990 et 2018.

### ► Sources

La plupart des données sont issues des **recensements de la population** de 1968 (exploitation au quart), 1990 (exploitation lourde) et 2018 (exploitation complémentaire).

En complément, le **fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores 2018)** permet de décrire l'emploi salarié sur l'ensemble des secteurs d'activité et des employeurs. Il couvre la totalité des employeurs (fonction publique, employeurs privés, y compris les particuliers employeurs), à l'exception des activités du ministère des Armées.

Le **dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi)** permet de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local infra-départemental. Il est issu du rapprochement d'une part des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques et d'autre part, des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, MSA). Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraite...).

### ► Définitions

Les **actifs occupés** comprennent, au sens du recensement de la population, les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes : exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ; aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Dans cette étude, les **emplois** sont également mesurés au sens du recensement. Ils correspondent donc aux actifs occupant un emploi dans un territoire donné.

Les professions sont réparties en quinze fonctions. Certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines, ce sont les **fonctions métropolitaines** : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

L'**indice de concentration de l'emploi (ICE)** est égal au nombre d'emplois occupés dans un territoire pour 100 actifs occupés résidant dans le territoire. Lorsque l'indice est supérieur à 100, le territoire est dit attractif sur le plan économique car le nombre d'emplois y est supérieur à celui de ses actifs occupés. À l'inverse, lorsque l'indice est inférieur à 100, le territoire est dit résidentiel.

Au sens du recensement, une **migration résidentielle** est un changement de lieu de résidence entre une année donnée et le 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente. Les migrations infra-communales (changements de logement à l'intérieur de la même commune) ne sont pas dans le champ de cette étude. Les migrations inter-communales (changements de commune de résidence) sont étudiées ici comme des flux. Le comptage des migrations résidentielles est basé sur l'exploitation des bulletins individuels du recensement de la population vivant en France.

Le **solde migratoire des Yvelines avec la France métropolitaine** correspond, pour une année donnée, à la différence entre le nombre total des migrations résidentielles en entrée (en provenance de tous les autres départements de France métropolitaine et donc ne comprenant pas les entrées en provenance des DOM et de l'étranger) et le nombre total des migrations résidentielles en sortie du département (vers tous les autres départements de France métropolitaine et excluant les départs vers les DOM ou vers l'étranger).

Dans cette étude, le trajet entre le domicile et le lieu de travail est considéré comme un **flux domicile-travail** uniquement s'il s'accompagne d'un changement de commune. Les flux domicile-travail, appelés aussi navettes, ont été agrégés dans le cadre de cette étude sur des territoires plus vastes (intercommunalités ou départements).

En cinquante ans, la métropolisation a accentué son influence sur le développement des Yvelines et a produit des effets différenciés sur ses territoires. Si tous ont connu un renforcement de leur caractère résidentiel, très peu se sont dans le même temps érigés ou maintenus en pôles d'emploi suffisamment importants. Les interdépendances et les déplacements entre ces pôles d'emploi et des bassins résidentiels, de plus en plus nombreux et lointains, se sont ainsi accrus. Le recours croissant au télétravail, en particulier chez les cadres, et le développement de nouvelles infrastructures de transport, notamment le prolongement du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie et le Grand Paris Express, pourraient à terme amplifier mais aussi modifier ces dynamiques territoriales. ●

Joseph Chevrot, Justine Herbet (Insee),  
Virginie Capron, Marie Hamelin (Conseil  
départemental des Yvelines)

↓ Retrouvez plus de données en  
téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Pour en savoir plus

- **Chaput K., Mosny E.**, « En Île-de-France, depuis 50 ans, le nombre de logements a plus fortement augmenté en grande couronne », *Insee Flash Île-de-France* n° 59, septembre 2021.
- **Chaput K., Jankel S., Laurent P., Roger S.**, « À Paris, quatre résidences secondaires sur dix appartiennent à des Franciliens », *Insee Analyses Île-de-France* n° 122, novembre 2020.
- **Khelladi I., Poncelet T., Trigano L.**, « La population des Yvelines à l'horizon 2050 - Une croissance faible et un vieillissement accentué », *Insee Flash Île-de-France* n° 22, novembre 2017.

